



## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

### **SITE INTERNET VITRINE**

*Version 1.0 du 01/01/2022*

*Applicables au 01/01/2022 et modifiables sans préavis*

## **PRÉAMBULE**

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de régir les termes et conditions ainsi que les modalités selon lesquelles Julien SCANDIUZZI – Couleur Pixel (ci-après désigné le PRESTATAIRE) fournit ses services à ses clients. Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur les informations commerciales affichées sur le site [www.couleurpixel.com](http://www.couleurpixel.com), celles-ci pouvant être amenées à être modifiées à tout moment et sans préavis, ou sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document.

## **ARTICLE 1 – DÉFINITIONS**

« PRESTATAIRE » désigne Julien SCANDIUZZI – Couleur Pixel, micro-entrepreneur, SIRET 80966718100014, dont le siège social est situé 780 rue Malaroche 47200 VIRAZEIL .

« CLIENT » désigne toute personne physique majeure ou personne morale, sollicitant les services du PRESTATAIRE. La personne ou l'entreprise signataire des présentes Conditions Générales de Vente (signature accompagnée de la mention BON POUR ACCORD sur le devis) se porte garante du paiement de la facture même si celle-ci doit être établie au nom d'un tiers.

## **ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Le PRESTATAIRE propose des services de création de site internet vitrine.

Le CLIENT est informé sur le devis des Conditions Générales de Vente et peut les consulter à tout moment sur le site internet du PRESTATAIRE à l'adresse [https://www.couleurpixel.com/cgv\\_site\\_vitrine.html](https://www.couleurpixel.com/cgv_site_vitrine.html). En conséquence, toute commande passée par le CLIENT pour le compte du PRESTATAIRE emporte acceptation et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

## **ARTICLE 3 – NOM DE DOMAINE ET HÉBERGEMENT**

Les prestations de création de site internet vitrine s'entendent hors achat de nom de domaine et hors hébergement, ceux-ci étant à la charge du CLIENT. Le PRESTATAIRE peut proposer au CLIENT de contracter chez son partenaire, mais le CLIENT est libre du choix de son fournisseur.

## **ARTICLE 4 – DROIT DE PUBLICITÉ**

### **4.1. Références**

Le CLIENT autorise le PRESTATAIRE à citer son nom et sa dénomination sociale ainsi que son URL, les copies d'écran de ses pages Web, à titre de références pour la promotion commerciale du PRESTATAIRE.

Le CLIENT est informé qu'un lien vers son site pourra être réalisé depuis le site du PRESTATAIRE. Le CLIENT peut s'opposer à cette mesure par simple courrier adressé au PRESTATAIRE.

#### **4.2. Mention bas de page**

Le CLIENT s'engage à faire figurer en bas de chaque page de son site internet la mention discrète « web design [www.couleurpixel.com](http://www.couleurpixel.com) » accompagné d'un lien pointant vers [www.couleurpixel.com](http://www.couleurpixel.com) et/ou d'un logo.

### **ARTICLE 5 – CAHIER DES CHARGES ET DEVIS**

#### **5.1. Cahier des charges**

Il est conseillé au CLIENT de remettre au PRESTATAIRE un cahier des charges du site internet qu'il souhaite faire réaliser et le compléter de la façon la plus détaillée possible. Une fois approuvé par les deux parties, ce cahier des charges ne subira plus de modifications et servira de base à l'établissement du devis par le PRESTATAIRE.

#### **5.2. Devis « Réalisation site internet vitrine »**

Le devis est effectué gratuitement par le PRESTATAIRE, soit à partir du cahier des charges remis par le CLIENT, soit à partir des échanges entre le CLIENT et le PRESTATAIRE, et ce sans engagement pour le CLIENT, sauf cas particulier mentionné par écrit sous forme de courriel au CLIENT, notamment lorsque le devis entraîne un travail de recherche.

Le devis est envoyé par courriel au CLIENT au format PDF. L'acceptation du devis implique une bonne compréhension de ce document par le CLIENT.

Le devis est **valable un (1) mois** à compter de sa date d'émission et n'engage pas le CLIENT tant que celui-ci n'a pas confirmé avoir accepté l'offre proposée. Passé ce délai, le PRESTATAIRE est autorisé à modifier le prix.

En cas d'acceptation, le CLIENT devra imprimer le devis PDF, le signer, apposer la date et la mention manuscrite « BON POUR ACCORD ». Tout devis signé par le CLIENT vaut Bon de commande. Le devis signé doit être envoyé par mail à l'adresse [julienscandiuzzi@gmail.com](mailto:julienscandiuzzi@gmail.com) courrier postal à l'adresse du PRESTATAIRE avec le règlement de l'acompte, par chèque ou virement, d'un montant de 50 % de la somme totale, sauf autres conditions mentionnées dans le devis.

Le devis accepté et signé par le CLIENT engage les deux parties.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de refuser une commande avec un client pour lequel il existerait un litige concernant le règlement d'une commande antérieure.

## **ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU CLIENT**

### **6.1. Fourniture des codes d'accès**

Le CLIENT s'engage à fournir au PRESTATAIRE l'ensemble des informations requises pour assurer l'exécution des services prévus dans le présent contrat, et notamment les codes d'accès à son serveur d'hébergement afin que le PRESTATAIRE puisse procéder à l'installation du site internet et intervenir pour la maintenance de ce site si cela est nécessaire et dans son champs d'action.

### **6.2. Fourniture des contenus**

Le CLIENT peut fournir tous les éléments de textes, images, vidéos qui sont nécessaires à la réalisation du contrat et s'engage à collaborer avec le PRESTATAIRE en mettant à sa disposition tout document ou information qui pourrait être demandé par le PRESTATAIRE.

L'achat sur des sites spécialisés de photos, illustrations, images, vidéos, sons, etc... libre de droit seront facturés en supplément au CLIENT. L'achat de ces supports se fera uniquement avec le consentement du CLIENT et avec un devis associé.

Les séances de shooting photos ou vidéos sont en suppléments et devront soit être mentionnées dans le devis initial soit faire l'objet d'un chiffrage additionnel.

La création d'un logotype est également en suppléments et devra soit être mentionnée dans le devis initial soit faire l'objet d'un chiffrage additionnel.

### **6.3. Propriété intellectuelle**

Le CLIENT doit impérativement s'assurer qu'il est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux différents éléments qu'il fournit (images, illustrations, photos, vidéos, textes, etc...) ainsi qu'aux autres documents de toute nature présents sur son site internet et que les ressources fournies ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers.

Le CLIENT est informé que les publications constituent notamment des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L 112-2 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> du Code de la Propriété Intellectuelle. Le CLIENT s'engage en conséquence à faire figurer sur la page « Mentions légales » de son site internet l'identité et/ou l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des textes et/ou images reprises et à effectuer toutes les demandes nécessaires, conformément à la loi française en vigueur.

Le CLIENT s'engage à ne fournir au PRESTATAIRE que des documents réels et représentatifs de son entreprise et non des ressources en provenance de la concurrence.

### **6.4. Collaboration active**

Le CLIENT s'engage à collaborer activement avec le PRESTATAIRE en lui fournissant dans les délais utiles les informations et documents nécessaires à la bonne exécution du contrat. Le

PRESTATAIRE ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard dans l'exécution des travaux dû au non-respect de cet engagement par le CLIENT.

### **6.5. Sauvegarde des contenus**

Le CLIENT s'engage à conserver l'intégralité des originaux de toutes les ressources fournies au PRESTATAIRE qui ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte lors de modification du site internet par le PRESTATAIRE ou par toute autre personne.

### **6.6. Informatique et Libertés**

Le CLIENT s'engage à respecter les dispositions relatives aux mentions légales obligatoires à insérer sur son site internet en vertu de la loi du 30 septembre 1986 modifiée et celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en particulier celles relatives aux déclarations des traitements automatisés d'informations nominatives auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

### **6.7. Paiement**

Le CLIENT s'engage à régler les sommes dues dans les délais indiqués à la commande.

La mise en ligne du site internet vitrine ne sera effective qu'après réception et encaissement du restant dû de la facture.

## **ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE**

Dans le cadre d'une obligation de moyen dans l'exécution du contrat, le PRESTATAIRE s'engage à :

- Concevoir et mettre en ligne le site internet vitrine, conformément au devis accepté par le CLIENT ;
- Apporter tout le soin nécessaire à la mise en œuvre d'un service de qualité ;
- Informer régulièrement le CLIENT sur l'avancée de la réalisation du contrat ;
- Préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat ;
- Assurer la confidentialité des informations hébergées et à ne les communiquer à aucun tiers, même si le présent contrat arrive à son terme ou se trouve résilié.

## **ARTICLE 8 – COMMANDE**

### **8.1. Conclusion du contrat**

Le CLIENT reconnaît avoir reçu du PRESTATAIRE toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire le contrat. Ainsi, les choix effectués par le CLIENT lors de sa commande ou ultérieurement demeurent sous son entière responsabilité.

Le contrat est considéré comme conclu à réception du devis et des Conditions Générales de Vente signées par le CLIENT avec la mention manuscrite « BON POUR ACCORD » et de l'acompte. Le début des travaux ne sera enclenché qu'après encaissement de l'acompte.

## **8.2. Installation sur le serveur d'hébergement**

Dans un premier temps, le PRESTATAIRE installera l'ensemble des fichiers nécessaires à la création et au bon fonctionnement du site internet vitrine sur un serveur temporaire lui appartenant et ceux, durant le temps de la réalisation du site internet vitrine.

Une fois le site validé par le client et après paiement du restant dû effectuer et encaissé, le PRESTATAIRE installera l'ensemble des fichiers nécessaires au bon fonctionnement du site internet vitrine sur l'hébergement du CLIENT pour une mise en ligne du site internet vitrine.

## **8.3. Intégration des contenus**

Le PRESTATAIRE procède à la création site, à la mise en place de l'arborescence et à l'intégration des textes, images, vidéos, etc...

8.3.1. Le CLIENT est tenu de relire très attentivement les textes (orthographe, majuscules, singulier/pluriel, tournures de phrases...).

8.3.2. Dans le cas où des modifications, retouches et autres prestations prévues au devis devaient engendrer un temps de réalisation excessif par rapport au délai normalement nécessaire, comme par exemple l'exploitation des fichiers et documents fournis par le CLIENT, une majoration au tarif horaire sera appliquée au prorata du temps passé.

## **8.4. Extensions et plugins**

Le PRESTATAIRE intègre des modules complémentaires, extensions et plugins nécessaires et en conformité avec le cahier des charges (formulaire, diaporama, préparation au référencement, etc...). Certains plugins sous licence payante peuvent être utilisés et sont inclus dans le devis si ces derniers ont été demandés par le CLIENT lors de l'établissement du cahier des charges et du devis. Tout dysfonctionnement des plugins ne pourra pas être imputé au PRESTATAIRE mais à l'éditeur de ces plugins.

## **8.5. Livraison et achèvement des travaux**

Une fois le site internet vitrine validé par le CLIENT depuis le serveur temporaire du PRESTATAIRE, ce dernier informera le CLIENT par courriel de la mise en ligne du site internet. Le courriel de mise en ligne signifiera l'achèvement des travaux.

Durant quinze (15) jours calendaires suivant la mise en ligne du site internet, le CLIENT pourra demander des modifications mineures du contenu du site, c'est-à-dire la légère modification des textes (fautes d'orthographe, changement de mots ou modification de phrases, etc...) ou rajout de photos fournies par le CLIENT. Les changements plus importants de type ajout de paragraphes entiers, rajout de pages, modifications des couleurs, illustrations, logos, photos, etc... feront l'objet d'une nouvelle facturation.

## **8.6. Référencement naturel**

Après mise en ligne du site internet vitrine par le PRESTATAIRE, ce dernier fait une demande de référencement auprès de Google. Les délais de cette demande ne peuvent être imputables au PRESTATAIRE.

Le PRESTATAIRE conjointement avec le CLIENT devront définir les mots clés de chaque page qui doivent ressortir lors d'une recherche sur Google. Ces mots clé ne doivent pas dépasser 60 caractères, espaces et caractères spéciaux inclus.

Le PRESTATAIRE s'engage à optimiser au mieux l'architecture du site, les balises et autres éléments du site pour obtenir le meilleur référencement naturel Google possible. Cependant, le PRESTATAIRE ne s'engage aucunement à certifier au CLIENT un référencement naturel Google page 1 sur les mots clés préalablement définis entre les deux partis.

Si les résultats du référencement naturel Google ne conviennent pas au CLIENT, un devis peut-être réalisé par le PRESTATAIRE pour du référencement payant type Google Adwords.

## **ARTICLE 9 – DÉLAI DE RÉTRACTATION**

### **9.1. Clients professionnels**

Le délai de rétractation n'est pas de rigueur entre professionnels.

### **9.2. Clients particuliers**

Le délai de rétractation est applicable pour les clients dits « particuliers », personnes physiques ne disposant pas de numéro de SIREN/SIRET et faisant appel au PRESTATAIRE à titre personnel.

Dans ce cas, le CLIENT dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours ouvrables à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour, qui sert de point de départ, ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Ce droit de rétractation s'effectue par courrier adressé au PRESTATAIRE en recommandé avec accusé de réception et donne droit pour le CLIENT au remboursement des sommes déjà versées par lui dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de l'avis.

Au-delà de ce délai de rétractation, la commande ne peut plus être annulée et la somme est due de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur.

## **ARTICLE 10 – MODIFICATION OU ANNULATION DE COMMANDE**

Toute modification ou annulation de prestation par le CLIENT donnera lieu à un courriel de confirmation de la part du PRESTATAIRE.

### **10.1. Modification**

La prestation comprend uniquement les services spécifiés dans le devis et approuvés par le CLIENT. Aucun devis ne peut être modifié sans l'accord express de chacune des deux parties. Toute modification ou ajout ultérieur apporté au devis initial fera l'objet d'un nouveau devis et/ou d'une nouvelle facturation.

Toute modification de devis demandée par le CLIENT et approuvée par le PRESTATAIRE pourra donner lieu à des délais de livraison supplémentaires.

### **10.2. Annulation (hors service de maintenance)**

En cas d'annulation des services du PRESTATAIRE par le CLIENT après la signature et la réception du devis/Bon de commande et avant le démarrage des travaux, un pourcentage d'un montant de 30 % du montant total de la facture sera demandé à titre de dommages et intérêts et de compensation pour services rendus.

En cas d'annulation des services du PRESTATAIRE par le CLIENT pendant la réalisation des travaux, le PRESTATAIRE se réserve le droit de retenir une somme au prorata des travaux effectués.

Si l'annulation d'une commande ou rupture d'un contrat sont du fait du PRESTATAIRE et ne résultent pas d'un cas de force majeure (coupure du réseau internet, piratage du système du PRESTATAIRE, invalidité, maladie grave, pandémie...) et si les raisons de l'annulation n'engagent pas le CLIENT (comportement illicite, défaut de paiement,...), le PRESTATAIRE s'engage à reverser au CLIENT l'intégralité des sommes perçues dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la déclaration d'annulation ou de rupture.

## **ARTICLE 11 – GARANTIE**

La garantie ne porte que sur les prestations décrites dans le contrat/devis signé et accepté par le CLIENT.

### **11.1. Vérification de la commande**

Le CLIENT doit vérifier le bon fonctionnement de son site internet dès la mise en ligne officielle et transmettre au PRESTATAIRE les dysfonctionnements constatés.

Le PRESTATAIRE s'engage à remédier à tout problème de fonctionnement résultant d'un défaut de conception ou d'exécution de ses prestations.

Toutefois, l'obligation de garantie du PRESTATAIRE est exclue dans les cas constatés de dysfonctionnements suivants :



- dus à une mauvaise utilisation du CLIENT ;
- suite à une intervention du CLIENT ou d'un tiers autre que le PRESTATAIRE ;
- correspondants à une clause de non responsabilité des présentes Conditions de Vente ;
- suite à une négligence, à un défaut de gestion ou de maintenance du CLIENT.

## **11.2. Délai de garantie**

Le CLIENT dispose de quinze (15) jours calendaires à compter de la mise en ligne officielle de son site internet, et/ou de la livraison d'une prestation annexe, pour faire jouer la présente garantie en cas de dysfonctionnement constaté.

## **ARTICLE 12 – MISES À JOUR**

### **12.1. Champ d'application**

La mise à jour du site internet vitrine peut intervenir dès la mise en ligne du site internet vitrine et ne concerne que le site internet dont les noms de domaine sont précisés dans le contrat. Ces dernières sont incluses dans le prix indiqué dans le devis, sans limitation de durée sauf mentions spéciales indiquées dans le devis.

La mise à jour comprend :

- la mise à jour régulière du CMS et plugins;
- l'intégration de textes uniquement si ces textes sont fournis par le client avec leurs emplacements précis sur le site internet vitrine sans devoir modifier l'arborescence du site ;
- l'intégration de photos/illustrations/logos uniquement s'ils sont fournis par le client avec leurs emplacements précis sur le site internet vitrine sans devoir modifier l'arborescence du site ;
- la sauvegarde des pages et de la base de données ;
- les mesures préventives qui sembleront nécessaires au PRESTATAIRE afin de garantir la stabilité, la cohérence et la sécurité du site sans avoir à obtenir l'accord préalable du CLIENT.

La mise à jour n'inclut pas :

- les modifications ou ajout de pages, articles, textes, images, illustrations, photos, vidéos, sons, etc... non fournis par le client ;
- la modification de l'arborescence, le rajout de pages ;
- la résolution de problèmes suite à une mauvaise manipulation des paramètres de l'hébergeur du CLIENT ;
- la résolution de problèmes de sécurité de type intrusions malveillante de tiers, vol et détournements éventuels de mots de passe, site hacké ou piraté,...

## **12.2. Modalités d'intervention**

Le demande de mise à jour par le CLIENT sera faite par courriel à l'adresse [julienscandiuzzi@gmail.com](mailto:julienscandiuzzi@gmail.com). Elle devra comporter l'ensemble des éléments comme stipulé au §13.1.

Le PRESTATIRE s'engage à effectuer les mises à jour demandées et fournies par le CLIENT sous un délai de 7 jours ouvrés.

Dans le cas où le CLIENT souhaite une mise à jour sans fournir les textes/photos/illustrations, vidéos, logos, etc... un devis devra être réalisé par le PRESTATIRE.

## **12.3. Mise à jour des données personnelles**

Le CLIENT s'engage à informer le PRESTATIRE de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, électronique ou autre...) au plus tard dans le mois de ce changement, sauf pour le changement de l'adresse de messagerie, dont la modification devra être transmise dans les 48 heures à compter de son utilisation.

## **ARTICLE 14 – TARIFS ET PAIEMENT**

### **16.1. Auto-entrepreneur et TVA**

Déclarés sous le régime de l'auto-entrepreneur, les services du PRESTATIRE ne sont pas soumis à la TVA (*TVA non applicable, article 293B du CGI*). Les devis et factures émis par le PRESTATIRE sont par conséquent nets de taxes et rien n'est à ajouter à leur montant.

### **16.2. Champ d'application**

En contrepartie des prestations mentionnées dans le devis accepté par le CLIENT, celui-ci s'engage à payer le PRESTATIRE du montant des tarifs spécifiés sur le devis. Le CLIENT est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services du PRESTATIRE.

Les prix des prestations peuvent évoluer à tout moment sauf pour les devis acceptés et retournés au PRESTATIRE. Les tarifs servant de base de facturation sont des prix unitaires.

### **16.3. Modes de règlement**

Le CLIENT professionnel ou non professionnel doit régler le prix selon les spécifications prévues sur le devis, soit par chèque libellé au nom de Julien SCANDIUZZI ou Couleur Pixel, soit par virement bancaire sur le compte du PRESTATIRE.

Toute contestation ou réserve relative à une facture devra être notifiée au PRESTATIRE au plus tard dans les cinq (5) jours de sa réception. A défaut, la facture sera considérée comme définitivement acceptée par le CLIENT et la créance correspondante comme incontestable.

## **16.4. Modalités de paiement**

Le devis précise les modalités de paiement qui sont les suivantes :

Lors de l'acceptation des services, le CLIENT complètera et signera le devis qui fera office de Bon de commande. Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Acompte de 50% à la commande
- Le solde pour déclencher la mise en ligne définitive du site internet

## **16.5. Retard de paiement**

Tout retard de paiement au-delà de dix (10) jours à compter de la date d'émission de la facture entraînera de plein droit, conformément à la loi, des pénalités de retard égales à 12 % du montant de la facture.

Le point de départ des pénalités de retard est le lendemain de l'échéance.

Le point d'arrivée du calcul des pénalités est constitué par la date du règlement de la facture. Le CLIENT doit procéder au règlement des pénalités de retard en même temps que le règlement de sa facture. Les pénalités de retard sont dues et sont exigibles dès lors que le CLIENT n'a pas procédé au règlement de sa facture à l'échéance. Le PRESTATAIRE n'a pas à informer le CLIENT de l'application et de l'exigibilité des pénalités de retard, celles-ci s'appliquent de plein droit.

Tout CLIENT professionnel en situation de retard de paiement est redevable à l'égard du PRESTATAIRE d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros en plus des pénalités de retard. Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de la pénalité forfaitaire, le PRESTATAIRE pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Le PRESTATAIRE se réserve de plein droit la faculté de suspendre les travaux en cours jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution lui soit imputable.

## **ARTICLE 17 – RESPONSABILITÉ**

### **17.1. Champ d'application**

Seul le CLIENT est dit « responsable » de son site internet et ce dès la mise en ligne. La responsabilité du PRESTATAIRE sera en conséquence entièrement dérogée à partir de la livraison du site internet.

Le PRESTATAIRE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de problèmes liés à l'hébergement, au référencement, à la fiabilité de la transmission de données, aux temps d'accès, à la rapidité de chargement du site internet. Le PRESTATAIRE exécutera ses prestations en respectant les règles de l'art en usage dans la profession. Il est expressément spécifié que le PRESTATAIRE n'est pas tenu par une obligation de résultat.

## **17.2. Contenu du site internet**

Le CLIENT est seul responsable des propos et des contenus de son site internet, de l'ensemble des informations communiquées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. En conséquence, le PRESTATAIRE ne serait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

Avant de transmettre un élément graphique ou textuel au PRESTATAIRE pour la bonne réalisation du contrat, le CLIENT doit s'assurer qu'il dispose de tous les droits de reproduction et d'utilisation de cet élément. Seule la responsabilité du CLIENT est engagée à ce titre.

Le CLIENT est civilement et pénalement responsable de la moralité, du respect des lois et règlements notamment en matière de protection des mineurs et du respect de la personne humaine ainsi que de ses données personnelles et des droits des tiers notamment en matière de propriété intellectuelle ainsi que de l'ensemble des données communiquées. Le CLIENT s'engage à respecter les principes universels d'usage de l'Internet.

Le CLIENT s'engage à ne pas proposer de pages, textes, images, sons, vidéos ou autres animations non conformes à la législation française. Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser de lien hypertexte pointant vers des sites ou des pages allant à l'encontre des lois françaises ou internationales ou pouvant nuire à l'image du PRESTATAIRE.

## **17.3. Légalité**

Le CLIENT ne doit pas, de quelque manière que ce soit, par exemple par des bandeaux publicitaires, porter atteinte à la loi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou aux droits des tiers (droit des marques, droit d'auteur, protection des mineurs, protection des bases de données, etc...). Le CLIENT s'engage notamment à ne pas proposer de contenus à caractère pornographique, ni proposer ou laisser proposer des prestations commerciales qui ont un caractère pornographique et/ou érotique ou manifestation illicite ou attentatoire à l'ordre public (violence, incitation à la haine raciale, fourniture de produits ou services strictement prohibés sur le territoire, etc...).

Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité légale et morale si le CLIENT a trompé le PRESTATAIRE quant au futur contenu du site contraire aux bonnes mœurs ou à contenu illégal, que ce soit en cours de mission ou après. Si un CLIENT commande un tel service à l'insu du PRESTATAIRE, le PRESTATAIRE se réserve le droit de divulguer toute information à la police et à la Justice. Le CLIENT sera tenu au versement immédiat d'une pénalité contractuelle de 3800 (trois mille huit cents) EUR par violation constatée, ce versement n'étant pas exclusif d'une demande judiciaire de dommages et intérêts. Il est précisé que le CLIENT devra payer autant de fois la pénalité que le nombre de violations éventuellement constatées. Le CLIENT sera tenu d'enlever sans délai toute référence au PRESTATAIRE sur son site internet.

#### **17.4. Préjudices indirects**

En aucun cas, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourrait être engagée pour les préjudices indirects, tels que les préjudices financiers ou commerciaux, perte de commandes, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image de marque, perte de bénéficiaires ou de clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système).

Le PRESTATAIRE ne saurait être tenu pour responsable d'éventuelles pertes d'exploitation résultant d'une indisponibilité temporaire ou permanente, partielle ou totale d'une boutique de commerce électronique.

#### **17.5. Informations légales**

La responsabilité du PRESTATAIRE ne saurait en aucun cas être engagée en cas de non respect par le CLIENT des autorisations légales et réglementaires, notamment en ce qui concerne le traitement des données.

La rédaction de « mentions légales », de « conditions d'utilisation », de « conditions générales de ventes » (...), au même titre que tout contenu ne rentre pas dans le cadre du contrat. En aucun cas, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être engagée pour défaillance ou manquement de mise en ligne de contenu à caractère contractuel par le CLIENT.

#### **17.6. Protection des données**

Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité en cas d'intrusions malveillantes de tiers sur le site internet et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du CLIENT ; de vol et détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le CLIENT ; de contamination par virus des données et/ou logiciels du CLIENT (il est rappelé que la protection de ceux-ci incombe au CLIENT) ; de dommages que pourraient subir les équipements du CLIENT, le PRESTATAIRE n'ayant aucune intervention à faire sur ceux-ci.

#### **17.7. Interruption pour mise à jour**

Dans le cadre d'une mise à jour, le PRESTATAIRE se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité au site internet sans droit à indemnités. Cependant, le PRESTATAIRE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour minimiser ce type d'interruption. Le PRESTATAIRE est non responsable de la perte de revenus due à une interruption ou une défaillance de service.

#### **17.8. Limites de responsabilité : Internet et FAI**

Le PRESTATAIRE ne peut être tenu responsable de la perte de données sur les serveurs d'hébergement. Cependant le PRESTATAIRE s'engage à tout mettre en œuvre pour sécuriser les données du CLIENT dans la limite de son champ d'action. Il s'agit ici d'une obligation de moyens et non de résultats.

Le PRESTATAIRE ne serait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation du CLIENT et/ou d'une défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, le PRESTATAIRE informe le CLIENT que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

### **17.9. Dommages et intérêts**

Le CLIENT s'engage à prendre à sa charge toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre le PRESTATAIRE et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du CLIENT au titre du présent contrat.

En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge du PRESTATAIRE, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le CLIENT au PRESTATAIRE pour la période considérée ou facturée au CLIENT par le PRESTATAIRE ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité du PRESTATAIRE a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

## **ARTICLE 18 – INCAPACITE DE TRAVAIL**

Le PRESTATAIRE se doit d'avertir le CLIENT dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le PRESTATAIRE se réserve le droit rompre les contrats en cours, et/ou modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le CLIENT le versement d'indemnités.

## **ARTICLE 19 – FORCE MAJEURE**

### **19.1. Champ d'application**

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

### **19.2. Cas de force majeure et responsabilités**

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence et les tribunaux français.

En aucun cas, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être recherchée en cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence et les tribunaux français, événement ou incident indépendant de la volonté du PRESTATAIRE.

Constitue un cas de force majeure tout événement hors de contrôle, inévitable et indépendant de la volonté des parties dont le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, panne d'électricité, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes au CLIENT...

## **ARTICLE 20 – CONFIDENTIALITE**

Chacune des parties s'engage à conserver confidentiels, pendant la durée du contrat et après son expiration, l'ensemble des informations, documents, savoir-faire, base de données, mots de passe et codes confidentiels en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

## **ARTICLE 21 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

La propriété intellectuelle des créations réalisées par le PRESTATAIRE est transférée au CLIENT dès réception et encaissement du paiement effectif et intégral de la prestation.

## **ARTICLE 22 – DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

La loi française est seule applicable aux présentes Conditions Générales de Vente. En cas de litige survenant à l'occasion du contrat, tout différent lié à son interprétation, son exécution ou sa validité, et éventuellement après une tentative de recherche d'une solution amiable, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'AGEN (47).